PROCEDURE DEMANDE DE FORMATION

La formation est un axe majeur du projet du FCRM. A ce titre le club s'inscrit dans une logique d'appui aux objectifs de formation de ses éducateurs et de ses dirigeants. Cependant cette contribution nécessite un processus d'examen préalable.

L'éducateur ou le dirigeant qui désire une formation pour mettre à profit les compétences qui seront acquises en lien avec le projet du club et sollicite une aide financière du club passe un accord moral et écrit.

Les demandes de formation sont soumises à l'avis du directeur technique ou du référent arbitre, du bureau directeur et à un engagement contractuel auprès du club.

Une copie du dossier est remise au stagiaire, l'autre est archivée au secrétariat.

L'éducateur se doit de tenir informé le club du déroulement de sa formation et de fournir à la fin de celle-ci les copies des certificats ou diplômes obtenus. Il doit informer le club des éventuels reports, annulation, empêchement concernant sa formation.

~~~
~~~

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) …… éducateur(trice) / dirigeant(e) (1) au sein du FCRM m'engage à poursuivre la formation ……..... dispensée par …… prévue du ……. au ……..dans son intégralité et à poursuivre ma relation sportive avec le FCRM.

Le FRCM représenté par …… s'engage à prendre en charge le coût d'un montant de …… € de la formation citée ci-dessus au profit de ……..... à hauteur de …….. %.

Intervenant	Accord / désaccord	Motifs
Pôle technique (1) Référent arbitre (1)		
Bureau directeur		
Trésorier	**Avis**	

Fait pour valoir ce que de droit en deux exemplaires
à Rueil-Malmaison, le …….

Pour le FCRM (Nom / Prénom du représentant et signature)

Pour le/la stagiaire (Nom / Prénom et signature)

Représentant autorité parentale si mineur (Nom / Prénom du représentant et signature)

(1) Rayer la mention inutile